



COMMUNICATION INTERNE INFORMATION AUX AGENTS

DEPISTAGE DU SARS-CoV-2 AVANT REPRISE DU TRAVAIL EN FIN DE CONGES

Mesdames, Messieurs,

La situation épidémiologique liée à la COVID-19 sur le territoire national est d'évolution rapide avec une augmentation de nombreux indicateurs :

- Nombre de nouveaux cas confirmés et taux d'incidence hebdomadaire en progression régulière avec des variations régionales importantes.
- Augmentation de l'incidence dans toutes les classes d'âge, particulièrement marquées chez les 25-35 ans.
- Hausse des hospitalisations dans certaines régions (hors Corse) depuis plus de trois semaines.
- Progression du nombre de nouveaux clusters identifiés, tandis que persiste une large circulation virale en dehors de ceux-ci.

Par ailleurs,

- Près d'un quart des infections par le SARS-CoV-2 reste asymptomatique,
- Environ 50 % des transmissions surviennent durant la phase pré-symptomatique du patient index.

Ainsi, vous avez pu pendant la période estivale être en contact avec le virus et développer la maladie sans le savoir.

Ceci souligne la nécessité du dépistage du SARS-CoV-2 par RT-PCR pour rompre les chaînes de transmission.

Dans ce contexte, nous vous recommandons de pratiquer un dépistage par RT-PCR à votre de retour de congés, avant la reprise effective de votre travail.

Il est important que l'agent anticipe la démarche de réalisation du test dont le résultat doit être connu dans les 48 heures qui précèdent la reprise d'activité

Un dépistage du virus SARS-CoV-2 par RT-PCR est recommandé chez tout professionnel d'un établissement de santé ou d'un établissement ou service médico-social :

- Avec des symptômes évocateurs de COVID-19,
- Identifié comme personne contact d'un cas de COVID-19,
- Ayant participé à un rassemblement de nombreuses personnes (mariages, festivals, concerts, funérailles, etc...),
- Au retour d'une zone à risque : séjour à l'étranger ou à Mayotte ou en Guyane ou dans un autre lieu, y compris en métropole, dans lequel la circulation du virus est élevée [foyer épidémique (cluster) ou incidence élevée],
- Revenant de congés quelle que soit la zone de villégiature, s'il prend en charge ou accompagne des patients fragilisés : immunodéprimés, insuffisants respiratoires, sujets âgés, etc...

Le prélèvement pourra être réalisé préférentiellement dans l'établissement de santé ou l'établissement médico-social en lien avec le Service de Santé au Travail (SST) qui conservera un double des résultats.

CHA :

Pour les prélèvements qui seront réalisés au laboratoire du CHA, le RDV préalable doit être pris au 04 95 29 90 05 du lundi au vendredi de 8H à 18H.

EUGENIE :

Pour les prélèvements qui seront réalisés à EUGENIE, le RDV préalable doit être pris au 04 95 29 63 87 entre 8h30 et 16h00.

MAIS ATTENTION

Le Laboratoire du CHA ne pourra en aucun cas prendre en charge l'analyse du prélèvement par un test RT PCR avec délivrance rapide (1 heure) du résultat.

Ce dépistage pourra être également réalisé dans un laboratoire de biologie médicale habilité, en dehors de l'établissement ou du service où travaille le professionnel de santé.

Le professionnel de santé testé devra alors transmettre les résultats au Service de Santé au Travail.

Enfin, Il est rappelé que dans le contexte épidémique actuel, les règles de protection des personnels sur leur lieu d'exercice doivent toujours être mises en œuvre.